

Mr léon Mirot, Les Lucquois en France au moyen âge dans Atti della R. Accademia Lucchese di Scienze, Lettere ed Arti - Mr E. Lazzareschi, Lettere di mercanti lucchesi da Bruges e da Parigi 1407-1421 dans Bollettino storico Lucchese

Bloch Marc

Annales d'histoire économique et sociale, Année 1931, Volume 3, Numéro 12
p. 611 - 611

[Voir l'article en ligne](#)

Avertissement

L'éditeur du site « PERSEE » – le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation – détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation. A ce titre il est titulaire des droits d'auteur et du droit sui generis du producteur de bases de données sur ce site conformément à la loi n°98-536 du 1er juillet 1998 relative aux bases de données.

Les oeuvres reproduites sur le site « PERSEE » sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

Droits et devoirs des utilisateurs

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site est libre.

Pour un usage scientifique ou pédagogique, à des fins de recherches, d'enseignement ou de communication excluant toute exploitation commerciale, la reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies). La mention Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation sur chaque reproduction tirée du site est obligatoire ainsi que le nom de la revue et- lorsqu'ils sont indiqués - le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute autre reproduction ou communication au public, intégrale ou substantielle du contenu de ce site, par quelque procédé que ce soit, de l'éditeur original de l'oeuvre, de l'auteur et de ses ayants droit.

La reproduction et l'exploitation des photographies et des plans, y compris à des fins commerciales, doivent être autorisés par l'éditeur du site, Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation (voir <http://www.sup.adc.education.fr/bib/>). La source et les crédits devront toujours être mentionnés.

Une Université américaine possède, dit-on, grâce à de généreux bienfaiteurs, la reproduction photographique d'un bon millier d'actes de notaires génois que M^r Byrne a établie pour elle¹. Le tout est de savoir qui nous en fera profiter et comment on les portera à notre connaissance : espérons, d'une part, que le travail sera confié à un historien pourvu de connaissances assez étendues, et de l'autre, que des textes seront publiés avec le même soin et la même méthode que les appendices de *Genoese Shipping*.

ANDRÉ-É. SAYOUS

Marchands italiens dans la France médiévale. — De nombreux Lucquois cherchèrent fortune en France, dès le début du XIII^e siècle, peut-être plus tôt. Ils venaient avant tout y vendre les étoffes de luxe, dont la production était la grande spécialité de leur ville natale. Mais leur activité ne se bornait pas à cette exportation : ils se mêlaient de toutes sortes de marchandises, faisaient le commerce de l'argent et des métaux précieux, administraient les ateliers monétaires, entraient, comme fonctionnaires, au service du roi ou des principaux seigneurs ; ils plaçaient leur fortune en biens-fonds ou en seigneuries. Ils se groupaient en colonies, pourvues de leurs statuts propres et partout propageaient le culte du *Volto Santo*, l'illustre relique de leur patrie. Au XIV^e siècle, délaissant les villes champenoises, dont les foires déclinent, ils s'établissent de préférence à Paris, comme, plus au Nord, à Bruges : témoignage significatif de l'importance économique que prend alors la capitale. Mais au XV^e siècle, celle-ci, désolée par des troubles incessants, s'appauvrit ; dans tout le royaume sévit une crise économique et notamment une crise monétaire, funeste au crédit ; la colonie parisienne se disperse. C'est Lyon qui deviendra, au siècle suivant, la résidence habituelle des Lucquois. Cette émigration a trouvé, on le sait, son historien en la personne de M^r LÉON MIROT, dont les fructueuses recherches ont par là, depuis plusieurs années, apporté une lumière nouvelle sur les rapports économiques et, simplement, humains de l'Italie et de la France médiévale. J'ai emprunté le résumé qu'on a lu plus haut à une brève mais substantielle esquisse qu'il a donnée lui-même de ses travaux, sous forme d'une conférence prononcée à Lucques même². Voici également, du même auteur, mais associé cette fois à M^r E. LAZZARESCHI, une intéressante publication documentaire³ : onze lettres adressées, de 1407 à 1421, par des marchands lucquois, établis à Paris et à Bruges, tantôt au seigneur de Lucques, tantôt à son chancelier. A vrai dire, elles contiennent surtout des nouvelles politiques ; mais leurs auteurs donnent aussi quelques détails sur leurs affaires, parfois assez embarrassées (n^o I), offrent de bonnes occasions (n^o II) ou bien encore se préoccupent de la gestion de leurs propriétés italiennes, qui, en l'espèce (n^{os} V et VIII), sont des pêcheries.

MARC BLOCH

1. L'article de C. B. HOOVER, *The sea loan in Genoa in the twelfth century* dans *Quarterly Journal of Economics*, 1926, t. 40, p. 490, a été fait avec ces documents ; travail d'école assez semblable à nos mémoires de diplômés, ou à certaines de nos thèses de doctorat en droit.

2. *Les Lucquois en France au moyen âge* dans *Atti della R. Accademia Lucchese di Scienze, Lettere ed Arti. Nuova Serie*, t. I, et, à part, Lucques, G. Guisti, 1930 ; in-8^o, 15 p.

3. *Lettere di mercanti lucchesi da Bruges e da Parigi 1407-1421* dans *Bollettino storico Lucchese*, t. I, 1929, p. 166-199, 2 pl.